Espace naturel régional des Buttes du Parisis : travaux forestiers pour la régénération de la forêt

Un chantier va démarrer en mars 2023 sur l’Espace naturel régional des Buttes du Parisis. Il sera piloté par Île-de-France Nature, aménageur et gestionnaire. L’objectif est de préparer les futures interventions prévues dans le cadre du programme d’aménagement forestier et de régénérer les boisements.

Les travaux concernent la parcelle 12 située sur le territoire de la commune de Franconville, au bout de la rue de Cormeilles, à proximité de l’aire d’accueil des gens du voyage, et la parcelle 21, dans le bois d’Hédoit, situé sur le territoire des communes de Sannois et d’Argenteuil. Ils se termineront au plus tard fin février. Des panneaux sur place informeront le public. Après remise en état, la sortie des bois interviendra soit dans la foulée, soit dans les mois suivants : ils seront, dans ce dernier cas, stockés le long des parcelles et/ou sur les places de dépôt.

La régénération des peuplements, pour préparer la forêt de demain

Des coupes de régénération vont avoir lieu sur les deux parcelles 12 et 21. Elles consistent à récolter les arbres matures pour laisser la place aux jeunes semis, futurs arbres de demain. Elles sont mises en œuvre dans le cadre d’un mode de gestion appelé « sylviculture mélangée à couvert continu » ou « futaie irrégulière ». Les travaux consistent à retirer, à l’intérieur des parcelles, à plusieurs années d’écart, une certaine proportion d’arbres, de façon à conserver un couvert forestier continu, c’est-à-dire que les parcelles ne sont jamais « nues « (sans arbres). Au contraire, l’objectif est qu’elles comportent à terme, une proportion équilibrée de jeunes semis, d’arbres adultes et de vieux arbres.

La futaie irrégulière : une coupe réalisée tous les 8 ans environ, pour amener progressivement la forêt vers un mélange équilibré d’arbres de différents âges et tailles.

Des « cloisonnements » pour protéger le sol

Sur le Bois d'Hédoit (parcelle 21), des travaux sont également réalisés pour préparer les futures interventions prévues dans le cadre du programme d'aménagement forestier.

Le chantier va consister à installer des « cloisonnements » au milieu des parcelles, c'est-à-dire des cheminements rectilignes et parallèles, dédiés à la circulation des engins forestiers. Pour tracer ces cheminements, des arbres seront retirés à intervalles réguliers.

Ces cloisonnements sont réalisés pour minimiser l'impact du passage des engins sur le sol (tassement), en les obligeant à n'utiliser que ces cheminements pour circuler dans la forêt. Parfois confondus avec des chemins de promenade, ils ne sont implantés qu'une seule fois dans la vie des parcelles.

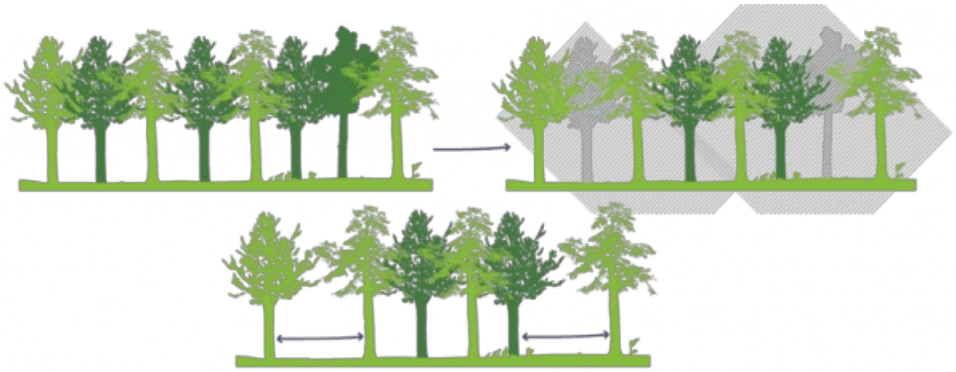

Les cloisonnements : une coupe pour créer l'ouverture de pistes parallèles dans une parcelle.

L'Aménagement forestier, un document de gestion pour la pérennité de la forêt

L'Aménagement forestier est la feuille de route sur laquelle s'appuient l'Office National des Forêts (ONF) et Île-de-France Nature pour mettre en œuvre les opérations sylvicoles (coupes et travaux) sur l'ensemble du massif. L'enjeu de ce document de gestion est la pérennité de la forêt. Il doit concilier le renouvellement des peuplements avec l'accueil du public, la protection des richesses écologiques et la production de bois de qualité. Pour l'Espace naturel régional des Buttes du Parisis, il est planifié de 2013 à 2027.

Infos pratiques

Pour la sécurité de tous, il est recommandé de se tenir éloignés du chantier pendant les travaux et après chantier, de ne pas monter sur les bois stockés sur place !

Liens utiles
Île-de-France Nature se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.